



Direction Générale Aménagement et Cadre de Vie  
**DIRECTION DU DOMAINE PUBLIC**  
Affaire suivie par Stéphane PIERROT  
☎ 05 57 93 65 85 ☎ 05 57 93 66 68  
Email : [domaine-public@mairie-pessac.fr](mailto:domaine-public@mairie-pessac.fr)

Réf. : Réunion / 2012 / SP/MJ  
DIR : DGACV :

Pessac, le 05 juillet 2012

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE MAGONTY  
COMPTE RENDU DE REUNION  
DE CONCERTATION 25 JUIN 2012**

**Etaient présents :**

- Monsieur DUBOS (Conseiller Municipal délégué aux transports et à la voirie),
- M. PIERROT (Directeur du Domaine Public – Mairie de Pessac)
- M. DOERFLER ( CUB Direction Territoriale Sud)
- M. DEGUEIL (Président du Syndicat de quartier de Magonty)
- M. PICIRILLO (Syndicat de quartier de Magonty)
- M. SCHMIDT (Syndicat de quartier de Magonty)
- Riverains : M. CADO, M.MARESCHAL, M. EYMAR, M. BONHOMME, Mme HUVE, M. GALY, M. ROUX, M. BOURA, Mme FORICHON, M. LAY, M. FOULON, Mme PLOT, M. COLAS, M. JAUVAIS, M. FERRET, Mme FORTABAS, M. DESCHAMPS, Mme LAFARGE, M. BOUROUMEAU, Mme PAYEN, M. FICABEN, M. FROUSTEY, M. CUISSE, Mme GLOUX, M. MUNIER, Mme BISCAY.
- Excusé : M. BALAGUER

\*\*\*\*\*

Monsieur **Gérard DUBOS** remercie les participants et ouvre la réunion.

Il explique que cette réunion s'inscrit à la suite d'une 1<sup>ère</sup> présentation publique du projet en septembre 2011. Le projet de sécurisation de l'Avenue vise avant tout à modérer la vitesse des automobilistes, faciliter les accès et traversées piétonnes et créer des aménagements cyclables qui n'existent pas actuellement.

Le projet présenté répondait à cette demande mais nécessitait certaines adaptations d'où la réunion organisée ce jour visant à informer les habitants du projet définitif et du calendrier des opérations.

Monsieur **Gérard DUBOS** indique que les travaux ne nécessitent pas d'élargissement d'emprise publique en dehors de 4 propriétés touchées de manière très réduite et déjà identifiées précédemment.

La nouveauté porte sur l'allongement en site propre du tracé cyclable et piétons entre la Rue du Merle jusqu'à la Rue des Trembles/Bouleaux permettant l'accès au Bourgailh. Un ensemble de cheminements doux se met donc en place progressivement.

Il laisse la parole à Monsieur Jean-Louis DOEFLER pour refaire un point du projet.

Monsieur **Jean-Louis DOERFLER** rappelle les 3 objectifs recherchés et décrit le projet au regard de ces objectifs.

Le carrefour Merle/Magonty aura une forme allongée de manière à ne pas être franchissable. Il impactera la vitesse des usagers grâce à son fonctionnement en priorité à gauche. La signalisation correspondante sera mise en place.

Monsieur **Gérard DUBOS** demande à ce que ce giratoire rompe la rectitude de l'Avenue par un aménagement physique. Ce ne sera pas un espace vert du fait des difficultés d'accès pour les équipes.

Monsieur **Jean-Louis DOERFLER** présente ensuite les cheminements cyclables unidirectionnels bilatéraux puis bidirectionnels unilatéraux (côté sud) de l'Avenue.

La traversée cyclable se fait au niveau de la Rue des Prés de Magonty par un plateau surélevé destiné à modérer la vitesse des automobilistes et ainsi sécuriser le passage d'un côté vers l'autre. Ensuite le projet prévoit la création de chicanes au niveau de la Rue Romy Schneider pour modérer la vitesse.

Dans ce secteur les acquisitions foncières sont nécessaires.

Un habitant soulève le problème du stationnement autour de la salle de gym.

Monsieur **Gérard DUBOS** répond que le stationnement n'est pas réservé aux usagers de la salle de gym. Il s'agit de stationnement public dans un secteur le nécessitant. Même si c'est insuffisant, il est important d'en créer pour faciliter un usage local et ainsi éviter le stationnement sur trottoir qui est préjudiciable aux piétons.

Le débat s'instaure ensuite autour de l'intérêt du plateau surélevé au niveau de la rue des Prés de Magonty. La crainte des habitants est le bruit généré par les véhicules.

Monsieur **Jean-louis DOERFLER** répond que ce plateau serait établi avec un rempant modéré donc peu agressif par rapport aux usagers (dont ceux des bus) mais tout de même significatif pour modérer la vitesse.

Le bruit de roulement actuellement observé est lié à la dégradation du revêtement et à la succession de nombreuses tranchées perpendiculaires parfois mal refectonnées.

Monsieur **Gérard DUBOS** précise que ce plateau ne doit pas être perçu comme un aménagement isolé sur l'Avenue mais s'inscrit dans un dispositif global visant à modérer la vitesse : giratoire, chicane, plateau, réduction de la longueur de la chaussée...

Autant d'éléments à considérer dans leur globalité.

La vitesse sera limitée à 30 km/heure sur le plateau ce qui participe au partage de la rue et à son apaisement.

Monsieur **Gérard DUBOS** puis Monsieur **Jean-Louis DORFLER** précisent qu'il n'existe pas de système parfait de modération de la vitesse. Il existe toute une série de dispositifs avec des avantages et des inconvénients qui convergent vers un objectif.

- Des habitants soulignent l'intérêt du radar pédagogique pour modérer la vitesse.

- Monsieur **Gérard DUBOS** confirme l'intérêt de cet outil mais son usage reste ponctuel pour éviter les effets d'habitude. Il ne traite pas de la sécurité des piétons, ni des cyclistes.

Monsieur **Jean-Louis DORFLER** explique ensuite qu'au-delà de la Rue du Merle, un aménagement en voie verte (réservé aux piétons et cyclistes), est programmé côté nord jusqu'aux abords des services municipaux. Une continuité cyclable peut donc être instaurée depuis le giratoire de la Rue de la Poudrière. Sur l'ensemble de l'itinéraire, les cyclistes disposent donc d'une circulation en site propre ou sur chaussée pour ceux qui souhaitent rouler plus vite.

Le débat sur le plateau réapparaît.

Monsieur **Gérard DUBOS** explique que cet aménagement est une continuité de ce qui est réalisé globalement dans l'avenue.

Monsieur **Jean-louis DORFLER** expose le calendrier des travaux à venir.

- Les travaux sur le giratoire entre la Rue du Merle et de l'Avenue de Magonty sont prévus durant l'été sur une durée de 1,5 mois.

- le reste de l'Avenue de Magonty serait traité à compter de début 2013 pour une durée de 6 mois avec un fonctionnement de la circulation en alternat.

- Un habitant s'inquiète de l'absence d'abris voyageurs aux arrêts TBC.

- Monsieur **Gérard DUBOS** répond qu'il est souhaitable que les arrêts soient très équipés.

- Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur **DUBOS** remercie les participants et clôt la réunion.

Directeur du Domaine Public  
  
**Stéphane PIERROT**